



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 19 novembre 2015 – Tolochenaz

72 communes membres, 40 présentes, 32 excusées/absentes, équivalent à 139 suffrages sur 262, la majorité absolue est à 69 suffrages.

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Clarmont, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Cuarnens, Denens, Dully, Eclépens, Eysins, Givrins, Grens, Jouxteux-Mézery, La Rippe, Le Vaud, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Moiry, Mont-sur-Rolle, Penthalaz, Perroy, Prangins, Rolle, Saint-Cergue, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-le-Château.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Bremblens, Buchillon, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Daillens, Echandens, Etoy, Féchy, Founex, Genolier, Gilly, Gimel, Gingins, La Sarraz, Lavigny, Le Chenit, Mies, Mollens, Montagny-près-Yverdon, Penthaz, Saint-George, Saint-Oyens, Saint-Prex, Signy-Avenex, Tannay, Vufflens-la-Ville et Yens.

* * * * *

Ordre du jour :

1. *Introduction et souhaits de bienvenue ;*
2. *Adoption du PV de l'AG du 1^{er} octobre 2015 à Chavannes-des-Bois ;*
3. *Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV ;*
4. *Engagement du secrétaire général et incidences financières ;*
5. *Présentation et adoption du budget 2016 ;*
6. *Présentation de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat en charge du département de l'économie et du sport :
« Attractivité fiscale, gage d'avenir pour l'emploi dans notre canton » ;*
7. *Divers et propositions de l'assemblée.*

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Madame la Députée Martine Meldem, Messieurs les Députés Eric Züger, Pierre Grandjean et Hans-Rudolf Kappeler, Monsieur le Municipal de Montricher Maurice Agassis ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle remercie chaleureusement Monsieur le Syndic de la Commune de Tolochenaz et les membres de sa Municipalité pour leur hospitalité ainsi que pour le papet vaudois qui sera servi au terme de l'assemblée.

Elle propose d'emblée de modifier l'ordre du jour étant donné l'agenda très chargé de Monsieur le Conseiller d'Etat.

La Présidente ajoute que lors de la dernière rencontre avec Monsieur Leuba, il nous avait parlé des Jeux Olympiques de la jeunesse que Lausanne va organiser en 2020, nous le savons maintenant. Elle lui adresse ses félicitations pour son travail engagé et invite l'assemblée à l'applaudir. Puis elle passe la parole à M. Leuba.

6. Présentation de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat en charge du département de l'économie et du sport :
« Attractivité fiscale, gage d'avenir pour l'emploi dans notre canton »

Monsieur Leuba remercie Madame la présidente et l'assemblée pour la modification de l'ordre du jour.

Le discours de M. le Conseiller d'Etat porte sur l'impact économique lié à la réforme de la fiscalité des entreprises vaudoises (voir communiqué de presse ci-joint).

Mme Byrne Garelli remercie infiniment M. Leuba pour son intervention et, vu son agenda chargé, ouvre une courte séance de questions.

M. Pierre Stampfli, Vice-président de l'AdCV et Syndic de Chavannes-de-Bogis indique que les 3 piliers mentionnés par M. Leuba sont importants et demande si la LAT ne peut pas être également un frein économique si nous ne pouvons pas développer des zones artisanales ou favoriser l'installation d'entreprises.

M. Leuba lui répond que la LAT est un problème pour tout le monde. En acceptant cette loi, le peuple s'est planté une balle dans le pied ! On voit des conséquences aujourd'hui non seulement pour les zones villas ou le monde économique, mais même pour le développement des transports publics : ces derniers sont également soumis aux compensations. Il ajoute que l'on ne s'est pas rendu compte des problèmes engendrés en acceptant cette loi. Il donne l'exemple d'une succession en Valais où deux héritiers sur les trois ne pourront plus construire sur leur terrain qui était pourtant en zone habitable (le troisième terrain était déjà construit). Il se demande si dorénavant il faudra rouvrir les successions ?

Cette problématique est également valable pour d'autres votations, telles que l'initiative Weber sur les résidences secondaires : les communes de Corcelles-près-Concise et Chardonne n'auraient jamais imaginé qu'elles seraient touchées par cette initiative.

Pour en revenir à la LAT II, il est certain que les gens ont pris une décision sans en mesurer la portée. Elle pose maintenant problème au niveau du développement du Canton, mais M. Leuba assure que Mme de Quattro fait tout ce qui est en son pouvoir pour essayer d'assouplir l'administration fédérale et également faire en sorte que les promesses de Mme D. Leuthard soient tenues.

Il prend l'exemple d'Orbe : toutes les autorisations ont été données, au niveau communal et cantonal, le dossier était prêt, les terrains sont équipés, mais il a été refusé par la Confédération. Le dossier est actuellement au Tribunal Fédéral.

La nouvelle LAT II implique des conséquences non seulement économiques mais également sociales (emplois, projets de logements).

M. Leuba ajoute que si personne ne fait rien, la Canton sera complètement bloqué ! Le Conseil d'Etat est unanime pour obtenir de la Confédération le respect des engagements pris. Il exhorte l'assemblée à empoigner le dossier.

M. Bilardo, Syndic de Trélex, souligne l'humour de M. Leuba. Il demande si le Canton de Vaud a mesuré l'impact du vote du 9 février par rapport à cette incertitude, peut-il faire une projection pour l'avenir selon l'application de la loi ? Il a entendu dire que des entreprises

vaudoises, qui étaient en train de construire au moment du vote, ont dit que si elles avaient su, elles auraient clairement été ailleurs.

M. Leuba lui répond qu'il est très difficile de mesurer le nombre de personnes directement impactées par l'initiative, car l'initiative est à la fois rigide tout en ayant différents éléments qui sont incertains. Est-ce que les permis renouvelables sont concernés (permis B & C) ? Il y a 25'000 permis de travail frontaliers dans le canton (200'000 env. en Suisse). Il se pose la question des conséquences si des quotas sont fixés.

Si l'initiative devait être appliquée rigoureusement il estime à 57'000 le nombre de décisions qui devront être prises chaque année au niveau des permis pour le canton de Vaud.

C'est un sujet qui a beaucoup marqué car dès le lendemain des votations, il a eu des réactions d'entreprises, de multinationales, de frontaliers qui se souciaient de leur avenir.

Il ne sait pas à ce jour si on aura une loi d'application et quel sort elle aura, car il est probable qu'une loi d'application finisse en référendum. Elle sera soit jugée trop souple par les initiants soit trop contraignante par ceux qui ont rejeté l'initiative. Il cite les fédérations sportives internationales, les organisations internationales, etc. qui ont beaucoup de collaborateurs venant de l'étranger. Ces organisations devraient probablement avoir des régimes particuliers. Mais à ce jour, personne n'est capable de mesurer l'impact concret pour le monde économique quelle que soit la région de la Suisse dont on parle.

M. Heiniger, Municipal à Eysins, lui demande s'il ne pense pas que le plus gros problème est l'application de ces lois, que ce soit le 9 février ou la LAT II. La loi est assez floue, on n'est pas obligé d'en prendre le pire.

Le Conseiller d'Etat explique qu'il comprend que l'on puisse critiquer l'administration tout comme on puisse critiquer le pouvoir politique, mais s'il en revient à la LAT, elle a été votée, par le peuple et non par l'administration. Si on relit les textes, le principe de la compensation est dans la LAT, ce ne sont pas des interprétations de l'administration. Sur le vote du 9 février, aucun fonctionnaire ne s'est encore penché sur la loi car elle n'existe pas. Mais ça a déjà suscité beaucoup d'inquiétude chez les gens.

M. Leuba n'est pas là pour critiquer les choix du souverain, le souverain s'est exprimé et maintenant nous devons l'appliquer. Soit il faut trouver des modalités pour l'appliquer, soit il faut avoir le courage de faire revoter les gens. Il fait référence à l'initiative Rasa qui vise à supprimer la norme qui a été votée le 9 février; personnellement M. Leuba ne donne aucune chance à cette initiative. M. Heiniger ajoute que celle-ci est mal posée. M. Leuba est d'accord avec M. Heiniger sur ce dernier point. Il ne pense pas qu'en Suisse nous aurons une majorité de gens qui déferont ce qu'ils ont voté le 9 février. Nous avons tout de même un problème de maîtrise de l'immigration, le peuple a peur et c'est au pouvoir politique de répondre aux peurs du peuple.

La loi d'application doit quand même respecter le texte constitutionnel.

Mme Byrne Garelli remercie infiniment M. Leuba pour son intervention qui était passionnante.

2. Adoption du PV de l'AG du 1^{er} octobre 2015 à Chavannes-des-Bois

Mme la Présidente retourne donc à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale n'appelant pas de remarque ou modification, il est, au vote à main levée, adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

La Présidente transmet les dates des assemblées générales en 2016 : 17 mars, 9 juin, 29 septembre et 1^{er} décembre 2016.

Puis elle passe la parole à M. Pierre Stampfli pour faire un point de la situation concernant la LAT.

LAT (P. Stampfli)

M. Stampfli explique de depuis la dernière assemblée générale d'octobre, le groupe de travail Canton, AdCV et UCV ne s'est pas rencontré, la prochaine séance est prévue le 1^{er} décembre.

Par contre, l'envoi des lignes directrices a suscité beaucoup de réactions au sein des municipalités. Lors de la dernière assemblée des syndics du district de Nyon, M. Pierre Imhof, chef du service du SDT, a tenté de démontrer la nécessité d'entreprendre un dézonage. Il a été passablement chahuté. Il a admis que dans la LAT, il n'existe aucune référence à 2008, ce qui est donc une vaudoiserie. Il a expliqué que cette référence à 2008 a été reprise par le SDT car les petites communes seraient trop avantagées par rapport au « centre ».

P. Stampfli demande aux communes de lui envoyer leurs préoccupations, remarques et propositions d'ici au 30 novembre afin de les transmettre lors de la prochaine séance du groupe de travail.

Quelques réactions déjà reçues par P. Stampfli : risque de blocage de projets communaux et intercommunaux, organisation du territoire en tenant compte de l'emploi, aspects démographiques district par district et non pas linéairement au niveau cantonal, attention aux drames humains, pouvoir participer à la rédaction du nouveau plan directeur cantonal.

Il cite l'exemple sur la Côte où des communes se sont regroupées et ont travaillé ensemble afin de coordonner le développement de la région. Actuellement les communes qui ont cédé des droits à bâtir les ont perdus et les communes qui les ont reçus ne pourront certainement pas les développer. Ceci pose problème et M. Stampfli n'a toujours pas reçu de réponse de Mme de Quattro à ce sujet.

Il demande aux communes de faire pression afin d'infléchir le cours des événements. Le SDT a fait un premier pas en congelant jusqu'en 2030 des terrains en zone développée.

La Présidente ajoute que l'AdCV est également intéressée à recevoir des cas concrets.

M. Roch, syndic de Perroy, indique que lors de la présentation de Mme de Quattro à Trélex, elle avait indiqué que les communes réfractaires se feraient forcer la main par le canton, il propose de faire bloc avec un grand nombre de communes et résister afin qu'il soit beaucoup plus difficile pour le canton de leur forcer la main. Il demande s'il est prévu au sein de l'AdCV de contacter les communes qui sont concernées par le surdimensionnement afin d'avoir une action coordonnée de manière à faire valoir l'intérêt de ces communes auprès du canton.

Il ajoute qu'il ne partage pas tout à fait l'avis de M. Leuba sur la LAT car il connaît beaucoup de syndics qui sont pour la LAT mais contre l'application qu'en fait Lausanne, le critère de population et la date de référence choisie au 1^{er} août 2008 ne viennent pas de Berne mais de Lausanne ! Beaucoup d'autres cantons ont pris comme date de référence l'entrée en vigueur de la LAT, soit 6 ans après 2008. Il propose de lutter contre ceci de manière coordonnée ce qui sera beaucoup plus efficace. Il pense que le Canton sera un peu emprunté de leur forcer la main si 78% des communes vaudoises font bloc derrière cette action.

P. Stampfli est d'accord avec M. Roch mais il ajoute que ce n'est pas le bon timing. Actuellement les associations discutent encore avec le Canton et il pense qu'ils ont déjà mis de l'eau dans leur vin par rapport à la première proposition des lignes directrices. Ils n'en sont pas encore au clash. Les discussions continuent et ils sont décidés à faire tomber les vaudoiseries soulignées précédemment. S'ils arrivent à faire modifier la référence au 1^{er} mai 2014, date de l'entrée en vigueur de la LAT, ce ne seront pas 78% des communes qui

seront concernées par le surdimensionnement mais plutôt 1 commune sur 4, il en est persuadé. Il ajoute qu'une commune du district de Nyon a demandé un avis de droit à un avocat qui a spécifié que la chose était tout à fait défendable et que l'on pourrait avoir gain de cause. Ce sont des pistes à évaluer.

M. Reto Zehnder, syndic de Mauraz, indique qu'il avait été dit que les communes de moins de 200 habitants auraient un régime spécial. Lors de la réunion des syndics du district de Morges du 18 novembre, M. Imhof a été interpellé à ce sujet et il a répondu que pour les petites communes, un chiffre absolu serait fixé et non un pourcentage. M. Zehnder a demandé comment cela allait se passer et M. Imhof n'a pas pu répondre. M. Zehnder indique qu'il est important que chaque commune ait au minimum 50 voire 100 habitants car si l'on accorde 1% aux petites communes, ce 1% est déjà atteint dans la majorité des cas.

M. Stampfli lui répond que dans les lignes directrices, il est dit que le régime sera différent pour les petites communes. Ceci doit encore être développé dans le guide qui paraîtra au mois d'avril. Il demande à M. Zehnder de lui envoyer un courrier afin de relayer ce sujet dans le groupe de travail.

M. Kupferschmid, Municipal à Arnex-sur-Nyon, explique que sa commune a environ 200 habitants aujourd'hui, elle en avait 113 en 2008. Même avec la tolérance de 50 habitants, la commune a fait exploser tous les compteurs. Quand Arnex a dû remplir MADR à la demande du Canton, M. Kupferschmid a fait une projection à 265 habitants : les fermes seront mises en location (transformation en appartements). Selon lui, il faut laisser tomber ce nombre d'habitants, c'est une aberration. Arnex n'a construit que 4 immeubles villageois. Il demande que Lausanne vienne voir les petites communes et leur réalité. Une commune de 600 habitants aura les mêmes problèmes. Les projets qui ont été faits n'ont pas été exagérés et ils sont viables. Il n'a pas lu tous les textes de loi mais il a retenu qu'une commune n'a pas besoin de dézoner si ça lui pose problème et si financièrement ça pose problème. Avec la péréquation, le social, etc. rien que l'argument financier est déjà présent. Il faut laisser tomber ces nombres, dit-il.

LAJE (Mme Byrne Garelli)

La Présidente rappelle que l'AdCV est invitée à prendre position dans le cadre de la procédure de consultation sur la révision de la LAJE. Les documents se trouvent sur le site de l'AdCV www.adcv.ch. Elle invite les communes membres à faire part de leurs remarques à l'AdCV avant fin novembre.

Les motions Wyssa & Luisier (H.-R. Kappeler)

L'AdCV et ses membres ont fortement soutenu ces 2 motions et M. Kappeler rappelle qu'elles ont été votées favorablement au Grand Conseil. Il remercie l'assemblée pour son soutien et son réseautage.

Table ronde sur les Yéniches (H.-R. Kappeler)

M. Kappeler explique que M. Roy, préfet, recherche des terrains pour héberger les Yéniches durant l'hiver. M. Carrard, Syndic d'Yverdon et M. Roy ont organisé une table ronde afin de trouver une solution car depuis 1992, les Yéniches sont reconnus dans la Constitution. Un groupe de travail a été constitué. Il encourage l'assemblée à le contacter pour toute remarque ou proposition.

Mme Byrne Garelli remercie M. Kappeler.

4. Engagement du Secrétaire général et incidences financières

La Présidente rappelle que le Secrétaire général, Michel Darbre, a souhaité mettre un terme à son mandat au 31 août 2015. Le Comité est reconnaissant qu'il soit encore là pour aider l'AdCV.

Elle souligne que le Comité est organisé en dicastères; il fait face actuellement à une augmentation de la charge de travail et une complexification des dossiers. Un poste à 50% n'était plus suffisant.

L'AdCV a fait paraître une annonce et le profil défini demande des compétences juridiques, une aisance rédactionnelle, un esprit de synthèse, une capacité analytique (pour notre modèle de péréquation p.ex. car le Comité désire ancrer ceci au sein de l'administration) et un réseau politique vaudois.

Mme Byrne Garelli explique que le Comité a trouvé un candidat qui est d'accord de travailler à 80% et qui a les compétences requises.

Par contre, pour financer son salaire, l'AdCV se voit contrainte d'augmenter les cotisations de 10% en 2016 et peut-être à nouveau 10% en 2017.

La Présidente ouvre la discussion sur la stratégie qu'elle vient de présenter et la logique engendrée :

M. Y. Raboud, le Trésorier, précise que l'augmentation nécessaire des cotisations d'environ 10% correspond à Fr. 2.80 (au lieu de 2.50) pour la tranche de 0 à 2'000 habitants, à Fr. 2.20 (au lieu de Fr. 2.-) pour la tranche de 1'000 habitants supplémentaires et à Fr. 1.10 (au lieu de Fr 1.-) pour le solde d'habitants supérieur à 3'000.

Mme Ganshof, Syndique de Vufflens-le-Château comprend la problématique et supporte le fait de professionnaliser l'AdCV mais elle est mal à l'aise car les budgets 2016 des communes ont déjà été votés. Le remplacement du Secrétaire général est pendant depuis plusieurs mois déjà et elle est gênée par le fait que le problème ne soit soulevé que maintenant.

La Présidente explique que le Comité a entrepris des recherches dans le courant de l'été déjà mais que les candidats trouvés ne correspondaient pas au profil souhaité. Une annonce est ensuite parue en septembre dans la presse avec un délai de réponse au 22 septembre. Le Comité a trouvé le candidat ayant le profil recherché il y a un mois environ mais il ne se rendait pas compte des prétentions salariales inhérentes à ce type de poste.

Elle souligne qu'avec l'augmentation de la charge de travail au sein du Comité, les membres s'épuisent. Elle demande quelle est la volonté de l'Association pour aller de l'avant ?

M. Bilardo indique que si l'on veut une AdCV forte, qui soulage le Comité, qui rédige des textes et qui représente cette force que veut l'AdCV, l'association doit investir. Il est toujours difficile de prévoir. Selon lui, cette augmentation de charge peut être absorbée et il encourage l'assemblée à accepter ce relèvement des cotisations.

La parole n'étant plus demandée, La Présidente soumet au vote le relèvement des cotisations : l'augmentation est, au vote à mains levées, adoptée à l'unanimité.

La Présidente remercie chaleureusement l'assemblée pour son vote favorable.

5. Présentation et adoption du budget 2016

M. Y. Raboud présente le budget qui, suite au vote sur les cotisations, est correct. Il explique que la perte de l'exercice 2016 sera prise sur les réserves afin de ne pas augmenter les cotisations de plus de 10% pour 2016. L'AdCV prévoit éventuellement d'augmenter à nouveau de 10% les cotisations en 2017.

L'assemblée n'ayant pas de question, M. Raboud soumet au vote le budget 2016 : le budget est, au vote à mains levées, adopté à l'unanimité.

Mme Byrne Garelli remercie chaleureusement l'assemblée pour ses votes favorables qu'elle interprète comme un signe de confiance envers le comité. Au nom du Comité, elle est très touchée de voir le soutien rencontré.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clos ces dossiers.

7. Divers et propositions de l'assemblée

M. Burnand, Syndic de Vich, désire remercier le Comité de l'AdCV pour tout son travail. Applaudissements de l'assemblée.

N'ayant pas de propositions provenant de l'assemblée, Mme la Présidente lève la séance officielle et donne la parole à Monsieur Salvatore Guarna, Syndic de Tolochenaz.

Monsieur le Syndic souhaite la bienvenue à Tolochenaz. Au nom de la Municipalité, il est fier d'accueillir l'assemblée dans ces lieux.

Il présente en quelques mots la commune et indique que plus de 5 millions de personnes dans le monde portent en permanence un produit « made in Tolochenaz ».

Ce charmant village s'est fait connaître jusque dans les pays asiatiques. Chaque jour, on peut croiser de nombreux admirateurs de la fameuse actrice Audrey Hepburn qui vécut à Tolochenaz les 30 dernières années de sa vie. La commune a inauguré une nouvelle place au centre du village en son honneur, visitée par des milliers de touristes japonais et chinois en particulier.

Le charme, la douceur et la tranquillité de la région a également attiré d'autres personnes illustres, notamment le célèbre pianiste et homme d'Etat Polonais Ignace Paderewski.

Située dans le grand district de Morges, Tolochenaz a une surface de 158 hectares, 4 parcelles de forêts situées au pied du Jura, 960 m² de vigne.

La Ville de Morges est notamment propriétaire de plusieurs parcelles situées au sud de la commune de Tolochenaz. A l'époque, les anciens les avaient équipées d'un stand de tir, d'une déchetterie et d'un cimetière ; mais ceci a permis à la commune de préserver un grand espace naturel au bord du lac, très apprécié des habitants de la région. Le projet de la Maison de la Rivière est devenu réalité : centre d'étude et de recherche sur le poisson et l'écosystème aquatique.

Avec une population de 1'800 habitants à ce jour, la commune a connu un fort développement dans les années 70 et également une forte croissance économique avec l'arrivée en 1995 de Medtronic, leader mondial de la production de stimulateurs cardiaques. Un pacemaker sur 3 implantés dans le monde est produit à Tolochenaz. Avec la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs et le corps des constructions et ses milliers d'apprentis, le nom de Tolochenaz est connu dans tout le canton. Tolochenaz possède autant de postes de travail que d'habitants.

Il invite l'assemblée à partager un petit repas dans le foyer de la salle polyvalente.

Applaudissements de l'assemblée.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 20h45

Calendrier 2016

- Jeudi 17 mars 2016, assemblée générale, lieu à déterminer
- Jeudi 9 juin 2016, assemblée générale, lieu à déterminer
- Jeudi 29 septembre 2016, assemblée générale, lieu à déterminer
- Jeudi 1^{er} décembre 2016, assemblée générale, lieu à déterminer

Annexes

- présentation de l'AdCV
- communiqué de presse de l'AdCV sur l'AG de Tolochenaz